

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

ANNEXE 2 : Plans des installations et Photos

00580335
RECU 01.03.2016

La terrasse

DE L'HIPPODROME

« La Terrasse de l'hippodrome 2016 »

Réalisé par : SIMPLY BETTER SPRL
Contact : Benoit Marquezy

E-mail : Benoit@simplybetter.be
Gsm : 0472/83.17.95



PLACEMENT D'INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Installation de « La Terrasse de l'hippodrome »
Site – Hippodrome d'Uccle – Boitsfort
Chaussée de La Hulpe, 51-53 – 1180 Uccle

Suite au courrier reçu par recommandé le 22 février 2016 par Bruxelles Environnement, voici ci-dessous un complément d'informations à ma demande de Permis du 12 février 2016.

2.1. TYPES D'ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS

a) **Préciser le nombre maximum de personnes attendues par évènement.**

Notre évènement extérieur « La Terrasse de l'Hippodrome » est complètement dépendant des conditions météorologiques. Estimation prévue pour l'ensemble de l'évènement à 10.000 personnes. Capacité estimée en moyenne à +/- 500 personnes par soir.

b) **Préciser les différents types d'éclairage prévus sur le site.**

- Totem en pro lyte de 6m avec HQI LED 400W ;
- HQI LED 400 W (tente cuisine – Tente Stock – Backstage – Chemin d'accès) ;
- PAR 16 (bar central) ;
- LED STAGE Beemer (tente Strecht – Verrières – Bar - ...).

Voir plan des « Eclairages »

c) **Préciser aussi la taille et le type d'écran prévu sur le site.**

Installation d'un écran type **Ecran led de 6,14 m²** en extérieur (320 cm x 192 cm) permanent sur une structure Pro-Lytes lestée avec des blocs en béton de 250 kg.



d) Quel type de restauration sera prévue sur le site / mode de cuisson ?

Nous installons durant l'évènement 2 types de restauration (autorisation AFSCA – voir annexe 1).

1) Snack : petite restauration rapide :

- Croque-Monsieur (appareil à croque) – Chaud ;
- Planchettes de salaison - Froid ;
- Fromages – Froid ;
- Olives – Edamames – Froid.

2) Restaurant : Cuisine française :

- Cuisson au gaz ;
- Fours Domestiques.



e) En matière de nuisances acoustiques potentielles

Nous installons un système de sonorisation amplifiés sur la Terrasse. Nous respectons bien entendu les prescriptions en matière de lutte contre le bruit (limite de 90 dB(A)).

Il est convenu avec le Bourgmestre de la commune d'Uccle de couper le son à partir de minuit tous les jours sauf exceptionnellement le 21 juillet.

- 12h à 19h ----- 30 dBA – Musique d'ambiance ;
- 19h à 22h ----- max 90 dBA – Musique ;
- 22h à 24h ----- max 55 dBA – Musique.

Il n'est pas prévu dans notre programme de cette année de « Mini-concert ».

f) Quelle est la résistance au vent des tentes prévues sur le site ? Sont-elles lestées ?

L'ensemble des tentes installées par la société **LOCA-TENTES** sont lestées par des blocs en béton de 250 kg.

Ces tentes sont prévues pour une résistance au vent de 8 Beaufort – Voir annexe 2.



Tendeurs fixés à un bloc
béton en dessous de la
Terrasse de 250 kg.

2.2. MOBILITÉ/ACCÈS

a) Justifier et expliquer la nécessité de prévoir des sorties des véhicules au droit de l'intersection entre la Drève du Comte et la chaussée de la Hulpe.

Lors de nos premières éditions de la Terrasse, l'entrée et la sortie du parking se faisait via la Chaussée de la Hulpe (AO sur le plan). Cette entrée/sortie unique provoquait :

- Bouchons et ralentissements sur la chaussée de La Hulpe ;
- Accidents de la circulation – très peu de visibilité à la sortie ;
- Bruits et klaxonnements – plaintes des voisins.



Nous avons changé les modalités d'accessibilité après réflexion avec la **POLICE D'UCCLE** et la **RÉGIE FONCIÈRE**. La société **FERO** est venue spécialement installer un feu de signalisation pour éviter tout accident au carrefour entre la Drève du Comte et la chaussée de La Hulpe (A3 sur le plan). Depuis lors, tous les problèmes liés à une entrée/sortie unique ont été résolus.



Cette accessibilité (une entrée / une sortie) correspond parfaitement à l'implantation du parking et facilite la compréhension du cheminement à suivre pour les véhicules motorisés.

Une limitation de vitesse à 10km/h est prévue sur l'ensemble du parcours. En outre, le parcours des véhicules le long de la piste de l'hippodrome sera canalisé par des barrières Nadar.

b) Etudier la faisabilité d'une alternative d'entrée/sortie unique au droit de l'accès prévu vers le parking de la chaussée de la Hulpe.

Suite à notre expertise de ces dernières années, il n'est pas conseillé de réinstaurer une entrée et sortie unique, sur la chaussée de La Hulpe, au niveau du parking. Cela engendrerait de nombreux problèmes (cfr 2.2. a)), comme ceux survenus lors des événements précédents.

c) Préciser également le cheminement des camions de collecte des déchets et de réapprovisionnement de la citerne de mazout au travers du site (via un schéma)

Concernant les fournisseurs **SHANKS** (déchets) et **OCTA+** (mazout), ceux-ci sont autorisés à circuler au travers du site entre 7h et 10h du matin.

Ces véhicules doivent impérativement entrer sur le site de la Terrasse via l'Entrée fournisseurs (voir photos/plan ci-après).



Photo 20



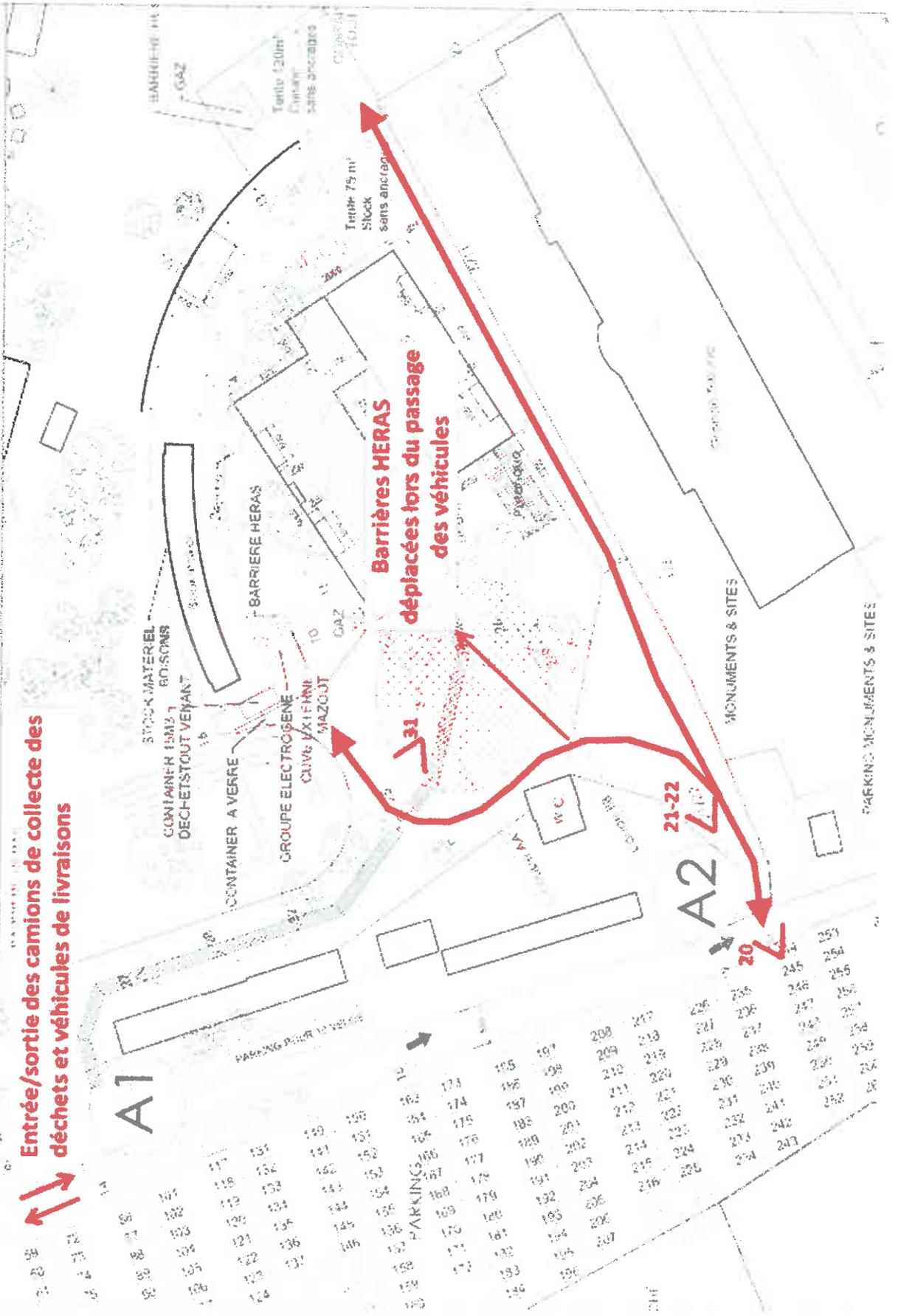
Photo 21



Photo 22

Cheminements des camions de collecte des déchets et de réapprovisionnement de la citerne à mazout

Entrée/sortie des camions de collecte des déchets et véhicules de livraisons



2.3. PRÉCISIONS TECHNIQUES

a) Préciser le type de gaz, la quantité maximum de bouteilles stockées et leur volume ainsi que l'usage prévu de ces bouteilles.

Nous louons des bouteilles de gaz au propane de 10,5 kg à la société de location CDS. Nous installons 2 stocks de bouteilles de gaz (un stock près de la cuisine et un stock dans notre back stage).

GAZ Propane

Applications usage domestique : barbecue, chauffage de terrasse, torche de jardin, Contenu : 26,2 l

Poids du gaz : 10,5 kg

H : 57,5 cm

L : 30,4 cm

Détendeur : avec ailettes, 37 ou 50 mbar

Type de connexion : filetage intérieur pol

Installation classée supplémentaire :

N° de la Rubrique	Descriptions succincte de l'installation	Puissance, poids, volume, superficie, nombre	Classe	N° de réf sur plan
74 A	Dépôts de récipients mobiles de gaz comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous d'une capacité totale en litres d'eau: de 300 à 1.000 litres	Gaz (récipients mobiles)	2	Gaz

Stock de gaz cuisine :

- +/- 15 bouteilles – séparation des bouteilles vides et pleines ;
- Utilisation pour les appareils de cuisine.

Stock de gaz back stage:

- +/- 15 bouteilles – séparation des bouteilles vides et pleines ;
- Utilisation pour les chauffages « champignons ».



15 x 26,2 l = 393
15 x 10 = 150
243

b) Précisions quant au groupe électrogène

Nous louons un groupe électrogène insonorisé (voir fiche technique – Annexe 3) à la société **POWER SOLUTION** qui nous apporte une source électrique pour notre éclairage général de la Terrasse.

Nous avons un contrat avec la société OCTA + pour le remplissage 1x par semaine de la cuve externe (tous les vendredis matin à 8h).

Allumage du groupe à partir de 19h jusqu'à 1h.

Nous utilisons une partie de l'électricité via une source électrique fournie par Droh!me pour les frigos et tous les autres besoins.

Concernant les risques de pollution des sols, nous louons une cuve à double paroi et la société OCTA +, reconnue sur le marché, a pour habitude d'effectuer le remplissage de la cuve dans les règles de l'art (système d'arrêt automatique lorsque la cuve est remplie).

c) Préciser le mode de raccordement du site et de ses installations (WC/Piscine, cuisine,...) au réseau d'égouttage public passant sous la chaussée de la Hulpe (Schéma)

- Piscine : Evacuation de l'eau de la piscine dans le réseau d'égouttage public via une pompe ;
- WC : l'ensemble des sanitaires est relié au réseau d'égouts public ;
- Cuisine/back stage : les eaux usées sont évacuées dans les égouts existants du site.

Nous n'avons pas de plan ou schéma du réseau d'égouttage.

d) Précisions quant à la piscine

Après le montage de la structure piscine par la société spécialisée **THEOREME SPRL**, nous remplissons la piscine en une fois (à l'aide d'une pompe type tuyau d'arrosage). Lors de l'évènement et selon les conditions météorologiques, nous réajustons le niveau de l'eau de la piscine. Notre piscine est en circuit fermé muni d'une pompe et d'un filtre, ce qui lui garantit sa clarté tout au long de la durée de l'évènement. La piscine est strictement décorative et à une profondeur de 30 cm. Le cas échéant, utilisation ponctuelle de pastilles de chlore.

Lors du démontage, nous installons une pompe pour vider la piscine qui est reliée à l'égout public.



e) Expliquer le tri sélectif des déchets envisagé sur le site

1) Terrasse

Suite à notre convention avec le concédant, nous installerons 3 poubelles de Tri-sélectif pour les clients (carton-plastique-verre + tout-venant).



2) Back stage

- 2 containers tout-venant de 15 m³ fermés ;
- 2 containers verre de 15 m³ fermés ;
- 3 containers Tri-sélectif pour les poubelles placées sur la Terrasse :
 - Papier ;
 - Canettes ;
 - Plastique.

f) Préciser la fréquence moyenne d'évacuation/remplacement des containers pendant les mois d'exploitation du site.

Notre partenaire environnement concernant les déchets est la société **SHANKS** avec qui nous collaborons depuis des années. Il est prévu contractuellement le remplacement des 2 containers de 15 m³ fermés (déchets tout-venant) deux fois par semaine selon la fréquentation de l'événement (qui, pour information, est fort dépendant des conditions météorologiques).



Containers 15 m³ tout-venant



Containers tri-sélectif

Pour les containers de tri-sélectif, on avisera leur fréquence d'évacuation selon le remplissage de ceux-ci.

g) Préciser (à l'aide de photos) le type d'issues de secours prévues sur le site.

La localisation des prises de vue est identifiée sur le schéma à la page 8 ainsi que sur les plans joints à la demande de permis.



Photo 30



Photo 30



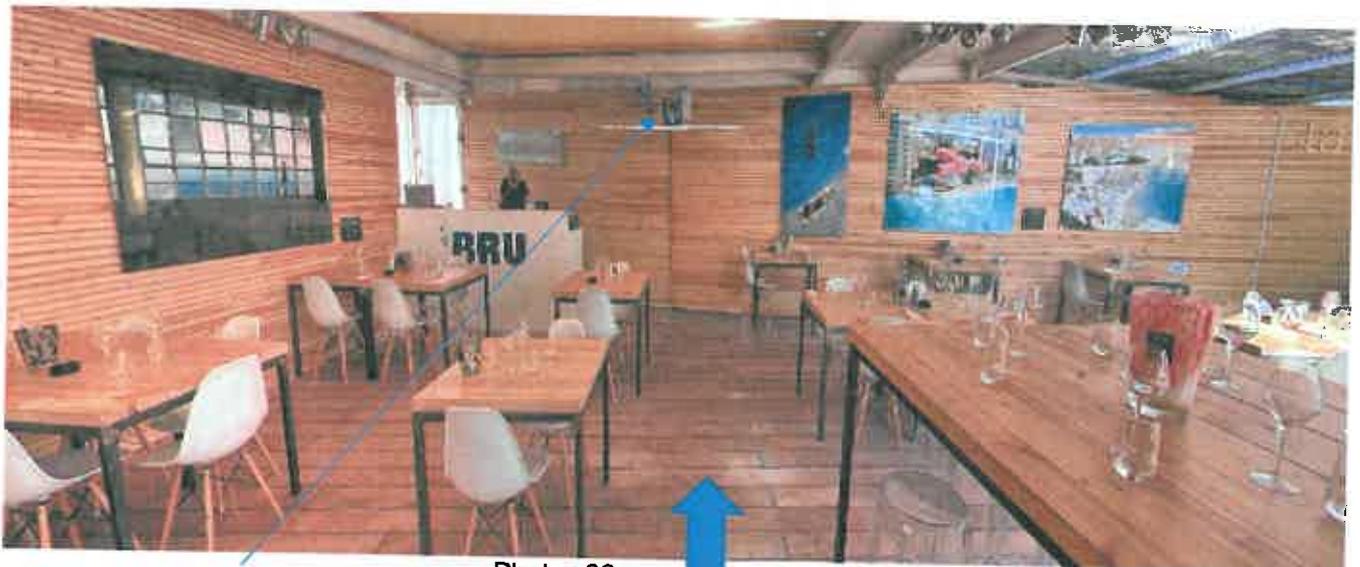
Photo 31



Photo 31



Photo 32



Photos 33

Annexe 1 :

AUTORISATION AFSCA



AFSCA
Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

.be



Point de contact
pour les consommateurs
0800 13 550

ENREGISTREMENT

Octroyé à :

Simply Better

Chaussée de Tubize 483A

1420 Braine-l'Alleud

Lié au siège social :

0478.518.519 SIMPLY BETTER

Pour l'exécution des **activités** suivantes dans la chaîne alimentaire :
Commerce ambulant

Imprimé le : 14/07/2015

www.afsca.be



AFSCA
Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

.be



Point de contact
pour les consommateurs
0800 13 550

ENREGISTREMENT

Octroyé à :

Simply Better

Chaussée de Tubize 483A

1420 Braine-l'Alleud

Lié au siège social :

0478.518.519 SIMPLY BETTER

Pour l'exécution des **activités** suivantes dans la chaîne alimentaire :
Commerce ambulant

Imprimé le : 14/07/2015

www.afsca.be

Annexe 2 :

FICHE TECHNIQUE DES STRETCH TENTS

RHI ALLWEATHER MK4 TENT MATERIAL SPECIFICATIONS

Physical Properties

Yarn	High Tenacity Texturised Polyester
Knit	Double Interlock
Fabric Weight	720gm/m ²
Total Thickness	3mm
Tensile Strength	ISO13934-1 Strip method to exceed 1300 Newton m
Fire Retardancy	BS 7837 1996, ISO 6940/41, *Topical treatment to be carried out
Surface Treatment:	Fluorocarbon Cationic Resin: Water/oil general soiling repellent. Microbial: Anti fungal/mould.
Coat Surface	PVC with added microbial and Fire Retardants.
Water Column	Greater than 5m
Colour to Light Fastness	Automotive dye stuff, 5+ on Tone. Pigment dyes used on Coat surface, 7+ on Tone
Seams	Lap-joined then welded for waterproofing.
Wind Rating	Beaufort 8

State 8, Throckm Dig 216, Connecticut, USA, South Africa, T: 4270921 700482 F: 4270922 727719
E: info@rhitents.com

MEMBER: R. ILBERTON REG. NO. 2009/11565923

Annexe 3 :

FICHE TECHNIQUE DU GROUPE ELECTROGENE

Product Requirements

REQUIREMENTS BY MODEL

PS Naming		G220 AC
CE Approval		YES
Genset	50Hz	Groupe
Prime Output (kVA) 400V	@ .8 PF 3 phase (kW) 400V	Puissance continue (kVA) 400V Puissance continue cos phi=0.8 (kW) 400V
Standby Output (kVA) 400V	@ .8 PF 3 phase (kW) 400V	Puissance secours (kVA) Puissance secours (kW cos phi=0.8)
Frequency (Hz)	Generator RPM	Fréquence Régime de rotation
Available voltages, single-phase	Available voltages, three-phase	Tensions disponibles monophasé Tensions disponibles triphasé
Sound Pressure (dBA) @ 7 meters	Sound Power (LWA)	Niveau sonore (dBA) @ 7 metres Pression sonore
		200 160 220 176 50 1500 230 400 69,6 94,9
Genset	60Hz	Groupe
Prime Output (kVA) 440V	@ 0,8 PF 3 phase (kW) 440V	Puissance continue (kVA) 440V Puissance continue cos phi=0.8 (kW) 440V
Frequency (Hz)	Generator RPM	Fréquence Régime de rotation
Available voltages, single-phase	Available voltages, three-phase	Tensions disponibles monophasé Tensions disponibles triphasé
		216 173 60 1800 254 440
Alternator / 50Hz	Alternateur / 50Hz	
Standard	Make	IEC 34-1/ISO 8528-3 Leroy Somer
Model	Number of leads	Modèle Nombres de sorties
Insulation Class	Alternator excitation type	Classe d'isolation Type d'excitation d'alternateur
Single step load acceptance	Voltage Adjusting Rheostat	100% Potentiomètre d'ajustage tension
Voltage regulation accuracy (steady state)		Yes Précision régulation voltage
		+/- 0,5%
Engine / 1500 Rpm	Moteur / 1500t/min	
Standard	Make	ISO 3046/ISO 8528-2 VOLVO
Model	Prime Power (KW) Engine	Modèle Puissance prime (kW)
Prime Power (BHP)	Type	Puissance prime (BHP) Type
Number of Cylinders	Engine Control	6 Control de moteur
Electrical System (volts)	Speed regulation - no load / full load - (%)	Tension des auxiliaires Statisme
Fuel/Cooling	Fuel/Cooling	24 +/- 2,5% / 0,5%
Oil Capacity (L)	Oil Capacity (L)	29 Capacité en huile
Cooling System Capacity (L)	Cooling System Capacity (L)	34 Capacité du système de refroidissement
Fuel system / 50Hz		
Fuel Tank High Capacity (L)	Fuel Consumption @ 100% load (L/Hour)	Capacité du réservoir grande autonomie Consommation de fuel a 100% de charge
Fuel Consumption @ 75% load (L/Hour)	Fuel Consumption @ 50% load (L/Hour)	41,9 Consommation de fuel a 75% de charge Consommation de fuel a 50% de charge
Fuel Consumption @ 0% load (L/Hour)	Run Time (Hours)	5,2 Autonomie en heures
At 100% load	At 75% load	a 100% de charge a 75% de charge
At 50% load	At 0% load	a 50% de charge a 0% de charge
		9,9 11,9 16,4 79,8
Dimensions	Dimensions	
Overall Length-mm	Overall Width-mm	Longueur hors-tout Largeur hors-tout
Overall Height-mm	Wet weight (kgs)	1869 Poids en ordre de marche
Dry weight (kgs)		3120 Poids à vide
		2706
Controls & Instrumentation	Contrôle commande / instrumentation	
Control Panel Type	Remote controle possible	Type de coffret Commande à distance possible
		QC1103 - CGC400 No
Limiting conditions		
Maximum ambient temperature (°C)	Maximum relative humidity (%)	Température ambiante maximale Humidité relative maximale
Minimum starting temperature (standard) (°C)	Minimum starting temperature (cold start option)	Température de démarrage minimale (standard) (°C) Température de démarrage minimale (option démarrage à froid)
		50 85 -15 -25

Localisation des arbres remarquables (source : Monuments & Sites)



X Arbres n'existant plus

○ Arbres remarquables localisés par la DMS

Photo aérienne Google Earth 07/07/2013

NOTE COMPLEMENTAIRE

Zone Natura 2000 et parking

La terrasse

DE L'HIPPODROME

« La Terrasse de l'hippodrome 2016 »

Réalisé par : SIMPLY BETTER SPRL
Contact : Benoit Marquezy

E-mail : Benoit@simplybetter.be
Gsm : 0472/83.17.95



EXPLOITATION D'INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Installation de « La Terrasse de l'hippodrome »
Site – Hippodrome d'Uccle – Boitsfort
Chaussée de La Hulpe, 51-53 -1180 Uccle

1. La présente note examine la procédure de demande de permis d'environnement pour l'exploitation d'installations temporaires introduite par la SPRL Simply Better le 12 février 2016. L'analyse est centrée autour de la protection de la zone Natura 2000 située à proximité des installations projetées ainsi que l'exploitation du parking existant sur les lieux.

La SPRL Simply Better expose ainsi les raisons qui l'ont menée à faire réaliser une évaluation appropriée des incidences du projet sur le site Natura 2000 – alors même qu'une telle évaluation n'était pas requise dans le cas d'espèce.

Dès lors, la SPRL Simply Better identifie en quoi le projet n'est pas susceptible d'affecter le site Natura 2000 de façon significative, notamment en détaillant l'exploitation prévue du parking existant sur le site de l'hippodrome de Boitsfort. Dans ce contexte, elle présente également – d'une manière générale – les mesures mises en place pour la gestion du parking sur le site.

1. Cadre légal de l'évaluation appropriée des incidences sur un site Natura 2000

2. Conformément à l'article 57 de l'ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature (ci-après « l'ordonnance nature »), une demande de permis d'environnement non directement liée à la gestion d'un site Natura 2000 mais susceptible de l'affecter de manière significative doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site Natura 2000.

Autrement dit, la réalisation d'une évaluation appropriée relative n'est pas automatique ni obligatoire dès lors qu'une demande de permis d'environnement est introduite pour des installations « à proximité » d'un site Natura 2000 : il faut encore que ce projet puisse affecter ce site de manière significative eu égard aux objectifs de conservation déterminés par le Gouvernement qui désigne ledit site.

3. Afin de déterminer si une évaluation appropriée est requise pour un projet d'installation temporaire déterminé, l'autorité chargée d'apprécier le caractère complet du dossier de demande de permis d'environnement doit examiner *in concreto* si le projet est susceptible d'affecter un site Natura 2000 « *de façon significative* » (article 61, § 1^{er}, de l'ordonnance nature).

Dans le cadre de son analyse et conformément à l'article 61, § 1^{er}, alinéa 2, l'autorité peut (1°) demander des informations complémentaires pour apprécier si le projet est susceptible d'affecter un site, (2°) prescrire la réalisation d'une évaluation appropriée si le projet est susceptible d'affecter le site de manière significative ou (3°) déclarer que le projet n'est pas susceptible d'affecter un site de manière significative. Il faut souligner que dans toutes les hypothèses, l'autorité doit motiver sa décision quant à l'absence d'impact significatif sur un site Natura 2000 – ou, le cas échéant, quant à la nécessité de réaliser une évaluation appropriée en cas d'impact avéré. Cette motivation doit au minimum se retrouver dans la décision relative au permis d'environnement.

4. A cet égard, rien n'interdit au demandeur d'un permis d'environnement d'accompagner sa demande de permis d'une évaluation appropriée réalisée à sa propre initiative afin d'apporter toutes les informations nécessaires à l'autorité pour lui permettre d'apprécier si le projet en cause est susceptible ou non d'affecter significativement un site Natura 2000.

Néanmoins, ce n'est que lorsque l'autorité impose la réalisation d'une évaluation appropriée (voy. l'article 61, § 1^{er}, alinéa 2, 2^o, de l'ordonnance nature – en raison d'un impact significatif avéré sur le site) que la demande de permis d'environnement est instruite selon une procédure particulière – notamment avec un délai de décision allongé à 60 jours. De façon analogue, les mesures particulières de publicité requise dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme accompagnée d'une évaluation appropriée ne sont d'application que lorsque l'autorité estime que ledit projet est susceptible d'affecter le site de façon significative – et impose, dès lors, la réalisation d'une évaluation appropriée.

2. Evaluation appropriée dans le cadre de la demande introduite par la SPRL Simply Better

5. La demande de permis d'environnement de la SPRL Simply Better vise l'exploitation d'installations temporaires sur une petite partie du site de l'hippodrome de Boitsfort. Le lieu d'installation se situe en bordure de la Zone Spéciale de Conservation I (ZSC I) de la « Forêt de Soignes » qui n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté de désignation. Un avant-projet d'arrêté a été soumis à enquête publique au mois de septembre et novembre 2015. Cependant, faute d'arrêté de désignation, aucun objectif de conservation n'a encore été arrêté pour ce site Natura 2000.

Par ailleurs, il faut souligner que l'exploitation d'installations temporaires ne se situe pas au sein de la ZSC I mais touche uniquement en partie à la zone tampon de 60 mètres autour de cette zone. A cet égard, il faut souligner que les limites exactes de la ZSC I ne sont pas clairement définies. Ainsi – et contrairement à ce qui a pu être précisé dans l'évaluation appropriée réalisée par la SPRL Simply Better, l'ancienne piste de l'hippodrome ne se situe pas dans le périmètre de la ZSC

6. Alors même qu'il se situe « à proximité » d'un site Natura 2000, le projet de la SPRL Simply Better n'est pas susceptible de l'affecter de manière significative – encore moins eu égard aux objectifs de conservation du site puisqu'ils n'ont pas encore été arrêtés par le Gouvernement. Aucune décision contraire motivée n'a, en outre, été prise par l'autorité compétente dans le cadre de la présente demande de permis d'environnement – qui aurait alors imposé la réalisation d'une évaluation appropriée.

Une évaluation appropriée des incidences sur l'environnement n'était donc pas requise dans le cadre du projet introduit par la SPRL Simply Better conformément aux dispositions de l'ordonnance nature.

Par ailleurs, toutes les mesures sont prises par la SPRL Simply Better afin de limiter quoiqu'il en soit au maximum les éventuels impacts du projet sur le site Natura 2000 à proximité – à savoir notamment une limitation des nuisances sonores ou de la pollution lumineuse sur le site ainsi qu'une remise en état complète du site occupé à l'expiration du permis d'environnement.

7. Néanmoins, en vue d'assurer la meilleure information possible de l'autorité et afin de lui démontrer que son projet n'est pas susceptible d'affecter un site Natura 2000 de façon significative, la SPRL Simply Better a pris seule l'initiative de verser à sa demande de permis d'environnement une évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000.

Cette évaluation – fournie par le demandeur – conduit à la conclusion que son projet n'est pas susceptible d'affecter le site Natura 2000 ZSCI « Forêt de Soignes » de manière significative. Cette évaluation dite appropriée n'est donc pas requise dans le cas d'espèce et les mesures particulières d'instruction consécutives à l'imposition d'une évaluation appropriée ne sont donc pas d'application à la présente demande de permis.

Ainsi, l'évaluation réalisée à la demande de la SPRL Simply Better précise notamment que :

- au sein de la zone forestière, des habitats communautaires ont été recensés (tels des prairies maigres de fauche sous-type moyennement sec à humide ou des hêtraies acidophiles) mais la piste de l'ancien hippodrome ne présente pas d'habitat communautaire (p. 14) ;
- malgré l'absence d'objectifs de conservation précis relatifs à la ZSC I, le projet ne peut pas nuire à l'objectif principal de la conservation favorable des ZSC en général (p. 16). Dans ce cadre-là, les chiens en liberté doivent, par exemple, être interdits de principe (p. 16) ;
- aucune perte directe d'écotopes n'aura lieu à cause du projet au sein de la zone Natura 2000 et aucun travail d'abatage/d'élagages d'arbres n'est prévu ce qui rend le risque inhérent à la suppression des sites de nidification et/ou de refuse pour la faune peu avéré (p. 32 et 33) ;
- la localisation des chemins d'accès ne s'inscrit pas sur des itinéraires ou couloirs pratiqués par la faune (p. 33) ;
- les produits d'entretien/nettoyage utilisés lors de l'exploitation des installations seront uniquement des produits écologiques biodégradables (p. 33) ;
- aucun rejet d'eaux usées ne sera effectué par l'exploitation en dehors du réseau d'égouttage public existant sur le site (p. 34) ;
- les risques de pollution locale du sol, liés à d'éventuelles fuites d'hydrocarbures ou d'huile, ne peuvent être exclus vu la présence d'un groupe électrogène pour l'exploitation des installations et le stationnement de véhicule. Ce risque est cependant marginal vu l'entretien particulier réservé aux installations et aux voitures (par ex. le contrôle technique obligatoire) ainsi que la durée temporaire d'occupation (p. 35) ;
- aucune modification du niveau hydrique et aucun ancrage au sol n'est prévu de sorte que le système racinaire des arbres n'est pas touché (p. 36) ;
- l'événement ne portera pas atteinte à la structure de la forêt (p. 36) ;
- en ce qui concerne les perturbations par le bruit, l'évaluation souligne que l'ambiance acoustique du site du projet est conditionnée par le trafic automobile sur la chaussée de La Hulpe et les allées et venues motorisées des usagers du golf. Le parking est par ailleurs pré existant au projet. Des nuisances sonores supplémentaires pourront résulter du projet mais la diminution du volume est prévue dès 22h et l'événement se terminera au plus tard à minuit (p. 37) ;
- en ce qui concerne les perturbations liées à l'éclairage, tous les éclairages liés à l'événement sont disposés sur des structures autoportantes exclusivement dirigés vers le centre du projet afin de ne pas perturber la faune nocturne avoisinante. A cet égard, l'évaluation souligne que la présence du golf avec son restaurant et bar constitue déjà un élément perturbateur à ce niveau (p. 38) ;
- aucun risque de propagation d'espèces invasives n'est encouru en raison du projet (p. 39).

Enfin, l'évaluation identifie des mesures d'atténuation complémentaires à adopter par la SPRL Simply Better lors de l'exploitation des installations temporaires (voy. p. 44 et 45). Ces mesures seront intégralement suivies. L'évaluation conclut ainsi que « *les mesures d'atténuation proposées ci-avant permettront, dans la mesure où elles sont correctement appliquées, de réduire les incidences potentielles de l'événement sur son environnement naturel essentiellement* » (p. 46).

8. En conclusion, les informations fournies par la SPRL Simply Better relatives à son projet d'installations temporaires justifient que ce projet n'est pas susceptible d'affecter significativement le site Natura 2000 en question non encore désigné par le Gouvernement. En particulier, le demandeur souligne que ce n'est pas parce qu'il a fait réaliser une évaluation appropriée afin de démontrer cet état de fait qu'il a, dans autre côté, reconnu l'inverse. Au contraire, l'évaluation réalisée détaille en quoi le projet n'est pas susceptible d'affecter significativement la zone afin de permettre à l'autorité de se prononcer en toute connaissance de cause.

3. Gestion du parking sur le site et zone Natura 2000

9. La demande de permis d'environnement introduite par la SPRL Simply Better vise, entre autres, l'exploitation d'un parking de plus de 200 places. Ce parking existe déjà sur le site de l'hippodrome de Boitsfort depuis de très nombreuses années.

Le parking est situé le long de la chaussée de La Hulpe. La demande de permis d'environnement vise une entrée du parking via la chaussée de La Hulpe et une sortie via la Drève du Comte – ce qui permet d'éviter au maximum les nuisances sonores pour les riverains de la chaussée de La Hulpe, les problèmes de congestionnement de la chaussée de La Hulpe ainsi que l'impact sur l'environnement en fluidifiant le trafic sur le site pour qu'il soit le plus réduit possible (notamment en évitant d'avoir des voitures à l'arrêt moteur allumé en attente sur le site).

Informations quant à la fréquentation du site

10. Dans ce contexte, il faut rappeler que le projet de la SPRL Simply Better repris dans la demande d'environnement vise l'exploitation d'un lieu de détente et de restauration (avec service bar) dénommé « La Terrasse de l'hippodrome ».

Bien que la demande de permis d'environnement vise l'exploitation d'installations temporaires pour une durée maximum de 3 mois, l'événement de la SPRL Simply Better est organisé du 18 mai 2016 au 20 juillet 2016 inclus – ce qui correspond à un total de 64 jours d'exploitation répartis sur 46 jours de semaines et 18 jours de week-end de midi à minuit.

11. D'une manière générale, la fréquentation du parking se caractérise comme suit :

- de 12h à 17h, la fréquentation du parking est modérée puisque les lieux accueillent essentiellement des personnes pour le déjeuner. De 17h à 23h, la fréquentation augmente avec un pic de sortie vers minuit – soit l'heure de fermeture du projet ;
- les lundi, mardi, samedi et dimanche, une moyenne de 250 personnes fréquentent le site. Cette moyenne monte à 450 personnes les mercredi et vendredi, pour atteindre un pic de 600 personnes le vendredi (hors événements spéciaux).

Outre cette fréquentation moyenne, quelques dates sont plus importantes en terme d'affluence sur le site – notamment en raison de soirées dites « exceptionnelles » : l'inauguration des lieux, l'ouverture officielle, la soirée de clôture ainsi les jours des matchs des Diables Rouges lors de l'Euro 2016. La fréquentation des lieux peut alors exceptionnellement atteindre 1.000 à 1.250 personnes grand maximum.

Mesures de gestion adoptées par la SPRL Simply Better en vue de limiter les nuisances

12. Afin d'assurer la meilleure gestion possible du site – tant d'un point de vue logistique qu'environnementales, toutes une série de mesures sont prises par la SPRL Simply Better relativement au parking.

Ainsi :

- en moyenne 3 agents de sécurité (au minimum 2 et au maximum 4 en fonction de l'affluence) sont présents sur le site et coordonnés par la SPRL Simply Better ;
- en moyenne 3 « parking boys » (au minimum 2 et au maximum 4 en fonction de l'affluence) assurent la gestion quotidienne du parking avec pour mission spécifique de limiter les nuisances éventuelles ;
- ces agents de sécurité et ces parking boys sont spécifiquement formés pour inciter les usagers du site au respect du voisinage ;

- lors des soirées exceptionnelles visées ci-dessus, les services de police de la commune d'Uccle assurent une présence sur les lieux afin de canaliser l'affluence et de faire respecter toutes les mesures prises en vue de limiter les nuisances ;
- les usagers du site sont fortement sensibilisés au respect de l'environnement et du voisinage par des panneaux disséminés sur toute le site ;
- les zones de parking sont strictement délimitées pour limiter au maximum les éventuels impacts à la zone Natura 2000 (voy. également *infra*) ;
- les mesures d'organisation du parking prévoit des mesures de protection spécifiques pour les arbres remarquables présents sur le site avec une interdiction de stationnement à proximité et notamment à l'aplomb de ces arbres (voy. les plans modifiés en vue de la mise en place de cette interdiction).

13. Par ailleurs, alors même qu'un parking est prévu sur le site, la SPRL Simply Better attache une importance particulière à promouvoir les modes alternatifs de déplacement – dont certainement une mobilité douce. Ainsi, des négociations sont en cours avec JC Decaux en vue de l'installation d'une borne Villo sur le site et un parking vélo surveillé est organisé. Une zone de « kiss and ride » pour les taxis et pour des nouveaux services tels Uber ou Bruxelles Voiturier est également prévue.

14. Enfin, tous les supports promotionnels de l'événement reprennent une incitation à la mobilité douce et au respect du voisinage et de l'environnement en signalant les mesures reprises ci-avant au grand public (partage sur Facebook (onglet mobilité dans la « charte bien vivre » du site internet et de la page Facebook), plan de mobilité à l'entrée du parking et de l'événement ainsi que dans les différents communiqués de presse de la SPRL Simply Better).

Absence d'impact significatif sur la zone Natura 2000

15. L'exploitation du parking tel que présentée par la SPRL Simply Better – et singulièrement l'organisation « en boucle » des entrées et sorties via la chaussée de La Hulpe et la drève du Compte – n'est pas susceptible d'affecter significativement le site Natura 2000 situé à proximité.

Il est renvoyé à cet égard aux considérations développées ci-avant à propos de l'évaluation appropriée des incidences du projet réalisée d'initiative par la SPRL Simply Better.

16. En ce qui concerne spécifiquement le parking, il faut souligner que l'évaluation appropriée relève que *« l'organisation des circulations motorisées restera toutefois confinée à des cheminements existants qui ne présentent pas beaucoup d'intérêt pour la faune et/ou la flore. Des barrières Heras canaliseront les véhicules le long de la piste jusqu'à la sortie du site. La localisation de ces cheminements ne s'inscrit pas sur des itinéraires ou « couloirs » pratiqués par la faune (par exemple, cheminement utilisé par des batraciens vers un point d'eau, ...). En outre, la configuration des aires carrossables ne se prête pas à la pratique de vitesses excessives »*. (p. 32 et 33). Dans ce cadre, il faut rappeler que la piste de l'hippodrome n'est pas située dans le périmètre de la ZSC I comme cela a été mentionné dans l'évaluation réalisée par la SPRL Simply Better

La SPRL Simply Better rappelle enfin que le parking est préexistant à sa demande de permis d'environnement pour des installations temporaires. En outre, le golf présent sur le site exploite également un autre parking – situé, lui, en plein milieu du site en cause. Par ailleurs, la demande de permis d'environnement de la SPRL Simply Better s'inscrit dans le contexte particulier des mesures temporaires préalables à la réaffectation globale du site de l'hippodrome de Boitsfort – réaffectation qui étudiera en profondeur toutes les problématiques qui peuvent être ici soulevées.

Quoiqu'il en soit, la SPRL Simply Better mettra tout en œuvre à très court terme – et conformément au principe de précaution – afin de limiter les éventuelles nuisances de ses installations – et notamment du parking – sur la zone Natura 2000 située à proximité. A cet effet, la SPRL Simply Better évalue notamment

la possibilité de remplacer l'utilisation de barrières Heras par des matériaux plus écologiques – tel le recours à du bois ou des palissades végétalisées – ainsi que la mise en place de mesures de compensation.

Examen des alternatives quant à l'organisation du parking

17. Forte de son expérience dans l'organisation d'événement d'une manière générale et sur le site de l'hippodrome de Boitsfort en particulier, la SPRL Simply Better a évalué les différentes alternatives qui existent en ce qui concerne l'exploitation du parking existant.

Il ressort de cet examen que, dans le cadre de la présente demande de permis d'environnement et vu que le site de l'hippodrome de Boitsfort n'a pas encore fait l'objet d'une réaffectation globale, l'organisation du parking via une sortie « en boucle » (entrée par la chaussée de La Hulpe et sortie par la drève du Comte) est la solution qui implique le minimum de nuisances pour le site et son environnement.

18. Il a ainsi été également envisagé de ne pas prévoir une sortie « en boucle » mais de maintenir une entrée et sortie unique au droit de la chaussée de La Hulpe. Ce mode d'exploitation du parking n'est pas le plus adapté au projet de la SPRL Simply Better. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation négative lors d'événements similaires organisés sur le site et n'a pas non plus retenu suite à des discussions avec les services de police – qui n'interdisent par ailleurs pas toute autre hypothèse.

En effet, l'entrée et la sortie du parking au droit de la Chaussée de La Hulpe risque d'engendrer des problèmes de mobilité et de nuisances sonores pour les riverains situés juste en face de cette entrée/sortie.

Ainsi, la visibilité sur la chaussée de La Hulpe est réduite au niveau de la sortie du parking et aucun feu de signalisation ne permet de réguler le trafic de manière adéquate. Ce faisant, le chassé-croisé de véhicules au droit de la chaussée de La Hulpe risque de provoquer de nombreux ralentissements qui pourraient remonter jusqu'à l'avenue Franklin Roosevelt d'un côté et se répercuter dans le bois de la Cambre de l'autre côté. Lorsque le parking affiche exceptionnellement complet, la fermeture de l'accès au parking diminue également les possibilités de sortie engendrant un congestionnement sur le site et sur la voie publique.

Par ailleurs, la sortie des véhicules – surtout en soirée – couplée à des files sur la chaussée de La Hulpe, engendre des nuisances sonores pour les habitations avoisinantes (situées juste en face de cette entrée/sortie unique).

19. En raison de cette évaluation négative à ce stade – et dans l'attente d'une réaffectation globale du site de l'hippodrome de Boitsfort, la SPRL Simply Better a mis en place une « boucle » sur le site permettant d'éviter tout problème de mobilité et de nuisances sonores pour les riverains. Cette « boucle » n'engendre, par ailleurs, pas d'impact significatif sur la zone Natura 2000 (voy. ci-dessus et les résultats de l'évaluation appropriée réalisée par la SPRL Simply Better).

Ainsi, l'entrée des véhicules au droit de la chaussée de La Hulpe est fluide et la sortie via la drève du Comte est régulée via un feu de signalisation qui a été placé il y a quelques années par les services compétents spécifiquement pour assurer cette solution de mobilité et soulager la chaussée de La Hulpe d'une entrée et sortie unique du parking. Il faut enfin souligner que la sortie du parking via la drève du Comte n'engendre aucune nuisance sonore pour les riverains puisque les lieux sont dépourvus d'habitations proches et sont caractérisés par la présence de bureaux – par hypothèse non occupés en soirée.

20. Par conséquent, en vue d'inscrire son projet au mieux dans son environnement et vu l'évaluation attentive qui a été réservée à tous les aspects du projet, la SPRL Simply Better a déposé une demande de permis d'environnement avec une gestion du parking « en boucle ». Elle apparaît comme la solution la plus appropriée pour limiter toutes les nuisances sur le site. Le cas échéant, la SPRL Simply Better souligne

qu'une exploitation différente du parking – notamment via une entrée et sortie – peut être mise en œuvre eu égard à l'ensemble des mesures de gestion déjà prévues pour l'exploitation du parking et compatible avec cette autre solution (voy. ci-dessus). Dans ce cadre, la SPRL Simply Better s'engage de toute façon à tout mettre en œuvre pour limiter au maximum toutes les nuisances possibles.

*

COMPLEMENT D'INFORMATION II – AVRIL 2016

ANNEXE 2 : Plans des installations et Photos

La terrasse

DE L'HIPPODROME

« La Terrasse de l'hippodrome 2016 »

Réalisé par : SIMPLY BETTER SPRL
Contact : Benoit Marquezy

E-mail : Benoit@simplybetter.be
Gsm : 0472/83.17.95



EXPLOITATION D'INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Installation de « La Terrasse de l'hippodrome »
Site – Hippodrome d'Uccle – Boitsfort
Chaussée de La Hulpe, 51-53 -1180 Uccle

Suite à l'avis de réception de dossier incomplet daté du 10 mars 2016, le présent document constitue un complément d'information à la demande de permis d'environnement pour le placement d'installations temporaires introduite le 12 février 2016.

2.1. TYPES D'ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS

- 1) **Modifier le plan parking, ainsi que les installations classées (Rub 233) en fonction des conditions suivantes qui vous seront imposées dans le PE :** « Empêcher le stationnement à l'aplomb des couronnes des arbres remarquables ou non, situé sur le parking. Protéger ainsi l'arbre mais aussi les personnes fréquentant le parking des risques de chute de branches. A cette fin, des barrières ou des plots en béton doivent être placés pour empêcher le stationnement à ces endroits ».

Des barrières Nadar et/ou des blocs en béton seront placés autour des arbres situés sur le parking pour éviter d'abimer les arbres et de sécuriser les personnes fréquentant le parking. Il sera donc interdit de stationner et de circuler (y compris à pied) à l'aplomb des couronnes des arbres remarquables ou non, situés sur le parking.

Voir, en annexe, le nouveau plan des installations.

- 2) **Préciser la puissance des fours et les reprendre dans la liste des installations classées, le cas échéant, ainsi que sur le plan de localisation des installations classées.**

N° de la Rubrique	Descriptions succincte de l'installation	Puissance, poids, volume, superficie, nombre	Classe	N° de ref sur plan
64-A	Fours électriques d'une puissance nominale : comprise entre 20 et 200 kW	2 Fours cuisine de 18kW chacun = 36 kW au total	2	Fours



2 Fours Combi Steamer de 400v - 18000W installés dans la cuisine.

3) Préciser si les bouteilles de gaz seront entreposées dans des racks, ou au sein d'une enceinte délimitées par des barrières « Héras ».

Deux zones d'entrepôt des bouteilles de gaz seront installées, chacune de 12 m² (voy. sur le plan repris en annexe). Ces zones seront délimitées par des barrières « Héras » sur lesquelles seront apposés les pictogrammes d'usage (conformément aux demandes du SIAMU ; voy. les photos de pictogrammes ci-dessous).



4) Avis SIAMU

L'avis SIAMU ainsi que les plans cachetés sont repris en annexe.

Il faut souligner que le SIAMU a cacheté les plans transmis – identiques à ceux déposés dans la demande de permis d'environnement. En ce qui concerne l'avis, il mentionne qu'il a été rendu dans le cadre du permis d'urbanisme et ne reprend pas dans le texte la liste des installations classées qui lui a été soumise. Néanmoins, suite à des contacts ultérieurs avec le SIAMU, ce dernier a confirmé que (i) l'avis était aussi rendu dans le cadre de la demande de permis d'environnement et (ii) qu'il visait la liste complète des installations classées sous réserve d'une remarque supplémentaire (voy. les mails du SIAMU également en annexe).

Benoit Marquezy

De: Casse, John <jca@bepark.be>
Envoyé: mercredi 6 avril 2016 11:42
À: Benoit Marquezy
Cc: William Tinant
Objet: BePark - Solution de parking Hippodrome de Boitsfort - Partenariat

Bonjour Benoit,

Suite à notre agréable rendez-vous d'hier, je te confirme que nous sommes positifs à l'idée de faire un partenariat win-win lors de l'événement de la terrasse.

Voici le [lien du parking "Hippodrome de Boitsfort"](#), tu y trouveras des photos et les caractéristiques de celui-ci.

Résumé :

La terrasse proposera une solution supplémentaire de parking via BePark. Pour pouvoir utiliser le parking, les utilisateurs devront s'inscrire sur notre site internet.

Une zone reconnaissable à l'aide d'une signalétique adaptée (logo de la terrasse) sera installée dans le parking et une communication sur nos réseaux sera diffusée. La terrasse communiquera également cette solution de parking à ses visiteurs.

Je te propose que William Tinant, notre responsable marketing, prenne contact avec toi afin de discuter des différents points marketings et des packages que tu as à nous proposer.

Je te confirme également mon enthousiasme à la perspective de cette collaboration.

Excellente journée !

Bien à toi,



John-Alexander Casse

Key Account Manager BeLux & France

+32 (0)2 880 0554 | +32 (0)479 91 36 98 | www.bepark.eu | Rue des

Palais 44, 1030 Bruxelles



[Handwritten signature]

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
LEEFMILIEU BRUSSEL
04 MAI 2016
IRCE-BIM
Heure-Ur :
Reçu par-Öntvangen door :
Signature-Handtekening :

Ben Marquezy

COMPLEMENT D'INFORMATIONS IV

ANNEXE 2 : Plans des installations et Photos

La terrasse

DE L'HIPPODROME

« La Terrasse de l'hippodrome 2016 »

Réalisé par : SIMPLY BETTER SPRL
Contact : Benoit Marquezy

E-mail : Benoit@simplybetter.be
Gsm : 0472/83.17.95



PLACEMENT D'INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Installation de « La Terrasse de l'hippodrome »
Site – Hippodrome d'Uccle – Boitsfort
Chaussée de la Hulpe ,51-53 -1180 Uccle

Suite à notre visite à l'hippodrome de Boitsfort ce 10 mai 2016 avec Madame Dufay de Bruxelles Environnement, voici ci-dessous un complément d'informations à ma demande de Permis du 12 février 2016.

1) ALTERNATIVES DE MOBILITÉ – BE PARK

Nous collaborons pour la 1^{er} fois avec la société BEPARK qui nous offre pour ce partenariat 40 places fixes entre le 18 mai et le 20 juillet inclus. www.bepark.eu

Ces emplacements sont destinés au membres de BEPARK et nous communiquons via de nos réseaux sociaux auprès de nos clients pour promouvoir cette alternative.





Adresse : 112 Avenue des Coccinelles à Bruxelles

Capacité : 40 places de parking

Période : 18 mai au 20 juillet 2016

Si cette collaboration se déroule sans problèmes, on peut déjà envisager une augmentations du nombre de places pour 2017.

Un affichage sera disposé pour sur la chaussée de la Hulpe pour indiquer ce parking.



2) ALTERNATIVES DE MOBILITÉ – HULPTRADE

Nous sommes également actuellement en contact avec Hulptrade pour bénéficier de +/- 50 places de parking à partir du 1^{er} juin 2016.

ajuster à la largeur de la fenêtre et activer le défilement



ACCESSIBILITE

TRANSPORTS EN COMMUN

TRAM  94
LUSACE
MUSÉE DU TRAM

BUS  41
en savoir plus cliquez **TRANSVIAL**
YVESG

1780L - 1780LART
SOLAIRE SCHAERSTOCK

TRAIN  161
BRUXELLES
OTTIGNIES
SCHAERSTOCK
HALLE 26

Solaire
Wuolalghem
Ring Art

La terrasse[®]
DE L'HIPPODROME

POWERDALE 

UBER  **BePark** 

3) CHARTRE DE LA TERRASSE

Nous avons mis en place pour cette année une Charte de la Terrasse concernant la mobilité et l'environnement à la Terrasse de l'hippodrome

Nous communiquons via nos réseaux sociaux et placerons à l'hippodrome cette charte à différents endroits. www.la-terrasse.be/charte



ENVIRONNEMENT

SAVOIR-VIVRE

MOBILITÉ

Notre volonté est d'encourager l'éco-mobilité

Nous vous suggérons ainsi des alternatives qui vont dans ce sens et qui permettent d'accéder facilement à la Terrasse

En outre, nous vous rappelons les solutions de parking qui vous sont offertes, ainsi que les règles d'usage et de courtoisie notamment en termes de nuisances sonores relatives

PARKING PRINCIPAL

Grand parking situé Chaussée de la Hulpe en face du 114 à 1180 Bruxelles avec des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite

• Parking accessible tous les jours de 8h à 20h • Parking fermé la nuit

POWERDALE

4 bornes électriques seront disponibles à l'entrée du parking pour recharger vos voitures électriques

UBER

Téléchargez l'application uber

BRUSSELS VOITURIERS

Service offre de licences avec chauffeur

4) EGOUTS

Suite à notre connaissance de l'hippodrome, nous avons indiqué ce matin à Mme Dufay un emplacement des évacuations des toilettes et de l'égoutage. Voir plan en annexe

5) MOBILITÉ

Comme discuté ce mardi 10 mai lors de notre réunion à l'hippodrome, voici les différents cas de figure :

- a) Période lunch – 12h à 15h ----- Sortie et entrée via la Chaussée de la Hulpe.
- b) Période avant 16h30 ---- Sortie et entrée via la Chaussée de la Hulpe.
- c) Période après 16h30
 - i. Beau Temps et forte affluence (>30 voitures) : Entrée Chaussée de la Hulpe/ Sortie Dreve du comte.
 - ii. Beau temps faible affluence (<30 voitures): Entrée et Sortie Chaussée de la hulpe.
 - iii. Mauvais temps et donc faible affluence (<30 voitures) : Entrée et Sortie Chaussée de la hulpe.
- d) Période forte affluence (inauguration/ouverture/foot/Events)
 - i. Entrée Chaussée de la Hulpe/ Sortie Dreve du comte.

Benoit Marquezy

De: STARK Benny <dpudir@police5342.irisnet.be>
Envoyé: mercredi 11 mai 2016 14:01
À: Benoit Marquezy
Objet: Re: IBGE / Terrasse

Monsieur,

Suite à ma visite sur le site de l' Hippodrome je confirme mon analyse.

Les mesures de sécurité liées au Niveau 3 OCAM m'obligent de vous demander de prévoir une entrée via la chaussée de la Hulpe et une sortie via la Drève du Comte.
Nous demandons une sortie et entrée différente pour nous permettre de faire un meilleur contrôle sur les entrées (fouille des véhicules etc)
N'oublions pas non plus qu'au moindre incident terroriste OCAM peut élever le niveau à 4

Merci d'avance.

Aimé STARK
Commissaire de Police
Directeur Uccle.



Garanti sans virus. www.avast.com

